

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 30 octobre 2025

date de la convocation : 23/10/2025
date d'affichage de la convocation 23/10/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	19
Représentés :	07
Votants :	26

Délibération n°

2025_D_057

L'an deux mille vingt-cinq, le trente octobre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Sylvie VELUT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Elisabeth ODON, Jean-Michel POTS, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Laura SERON-HABERLAND Mikaël MATIGNON, Kylan GORIT, Hubert PROT, Claire ADAM, Christie DEZERT, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration : M. Reynald CARLOT pouvoir à Mme Sophie BLANCHIN, M. Gérard ROUSSELOT pouvoir à M. Yves MORANDEAU, M. Gérard VAN MELCKEBEKE pouvoir à M. Gérard TRUTAT, Mme Eloïse SOYER pouvoir à M. Kylan GORIT, Mme Sonia PREHOUBERT pouvoir à Mme Lydia LENAINT, Mme Laurence LUIS-LEON pouvoir à M. Mikaël MATIGNON, Timothée BRASSET pouvoir à M. Gilles FOUILLADE

Absents excusés : Mme Cécile PETIT, M. Guy THOMAS, Mme Karine CRAVIC.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VELUT

Objet de la délibération : APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE PREVISIONNELLE DU PROJET D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LA RD660 ET RD374A ET DES ABORDS DE LA MAIRIE DANS LA COMMUNE DELEGUEE DE VILLEMAUR-SUR-VANNE

Madame le maire

↳ Présente le projet d'aménagement du carrefour entre la RD 660 et la RD 374a et des abords de la mairie à Villemaur-sur-Vanne, commune déléguée d'Aix-Villemaur-Pâlis (composition du projet annexé à la présente délibération).

L'objectif de ce projet est le suivant :

- Intégrer la cour de la mairie dans le projet d'aménagement,
- Harmoniser l'ensemble des espaces autour du monument aux morts afin de créer une cohérence visuelle et fonctionnelle.
- La place PMR dans la cour de la mairie sera conservée garantissant l'accessibilité pour tous.
- Mettre en place des aménagements visant à renforcer la sécurité des piétons et des usagers de la route autour de la boulangerie.
- Créer de nouvelles places de stationnement,
- Créer une terrasse pour le bar-restaurant et embellir le centre-bourg.

↳ Informe qu'à ce stade, l'enveloppe prévisionnelle allouée à ce projet s'élève à 391 278,75 € H.T. soit 469 534.50 € TTC, hors maîtrise d'œuvre.

↳ Précise que des subventions seront sollicitées auprès du Département de l'Aube, de la Région Grand Est et de l'Etat.

Vu l'article L. 2421-1 du Code de la commande publique disposant que les maîtres d'ouvrage doivent, pour chaque opération envisagée, s'assurer préalablement de sa faisabilité et de son opportunité puis déterminer sa localisation, élaborer le programme, fixer l'enveloppe financière prévisionnelle, le financement de l'opération, le choix du processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé et conclure les marchés publics ayant pour objet les études et l'exécution des travaux de l'opération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré l'unanimité,

‣ **APPROUVE** L'avant-projet et le cout prévisionnel des travaux du projet d'aménagement du carrefour entre la RD 660 et la RD 374a et des abords de la mairie à Villemaur-sur-Vanne, commune déléguée d'Aix-Villemaur-Pâlis 391 278,75 € H.T. soit 469 534.50 € TTC, hors maîtrise d'œuvre.

‣ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document et à effectuer toutes les démarches à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

